Modèle délibération AGO-INASEP201223

Objet : INASEP – Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023 – Mandats de vote

**Le Conseil,**

En séance publique,

(Vu l’urgence décrétée en début de séance à l’unanimité des membres présents ;)

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1er et 2, L1126 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l’affiliation de …………………………à l’Intercommunale Namuroise de Services Publics INASEP en abrégé ;

Vu sa/ses délibération(s) du/des …………………………portant désignation des représentants de ……………………aux assemblées générales de l’INASEP, à savoir en l’occurrence MM………………………………………, conseillers communaux ;

Vu le mail du 26 octobre 2023 de l’INASEP annonçant la tenue de l’assemblée générale ordinaire de l’intercommunale le mercredi 20 décembre 2023 à 17 H en son siège social sis 1b, rue des Viaux à 5100 Naninne ;

Vu l’ordre du jour de l’assemblée générale approuvé par la Conseil d’administration du 25 octobre 2023, lequel reprend les points suivants :

1. Point 1 : rapport d'évaluation 2023 du plan stratégique 2023-2025
2. Point 2 : exécution du budget 2023, projet de budget 2024 et fixation de la cotisation statutaire 2024
3. Point 3 : augmentation du capital liée aux activités d'égouttage
4. Point 4 : proposition de modification du Règlement général du Service d’études de l’INASEP et adaptation du tarif & des missions pour l'année 2024
5. Point 5 : proposition de modification du Règlement général du Service d’assistance à la gestion des réseaux et de l’assainissement (AGREA) pour l'année 2024

Vu la documentation relative à ces points transmise par INASEP ;

**ARRETE :**

**Article 1er**

Le Conseil communal décide de voter de la manière suivant pour chacun des points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire de l’INASEP du 20 décembre 2023 :

Point 1 : rapport d'évaluation 2023 du plan stratégique 2023-2025

Résultat du vote :

.. oui - .. non - .. abstention

Mandat de vote délivré: positif/négatif/.. abstentions

Point 2 : exécution du budget 2023, projet de budget 2024 et fixation de la cotisation statutaire 2024

Résultat du vote :

.. oui - .. non - .. abstention(s)

Mandat de vote délivré: positif/négatif/ abstention

Point 3 : augmentation du capital liée aux activités d'égouttage

Résultat du vote :

.. oui - .. non - .. abstention(s)

Mandat de vote délivré: positif/négatif/abstention

Point 4 : proposition de modification du Règlement général du Service d’études de l’INASEP et adaptation du tarif & des missions pour l'année 2024

Résultat du vote :

.. oui - .. non - .. abstention(s)

Mandat de vote délivré: positif/négatif/abstention

Point 5 : proposition de modification du Règlement général du Service d’assistance à la gestion des réseaux et de l’assainissement (AGREA) pour l'année 2024

Résultat du vote :

.. oui - .. non - .. abstention(s)

Mandat de vote délivré: positif/négatif/abstention

**Article 2**

L’attention des représentants communaux est attirée sur les dispositions de l’article L1523-12 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l’assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l’ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l’assemblée générale ordinaire programmée le 20 décembre 2023 à 17 H ou une seconde convoquée ultérieurement avec les mêmes points à l’ordre du jour, si celle du 20 décembre 2023 à 17 H ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

**Article 3**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l’INASEP ainsi qu’aux délégués communaux désignés.

Ainsi fait en séance à ……………………………, date

Par le Conseil…..